



Fausse deposition qui a valu 12 mois de detention

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **11:51**

Bonjour,

voila j'aurais besoin de conseil mon ami a été juger mardi en comparution immédiate pour violence volontaire en réunion sauf que la personne qui a porté plainte a fait une fausse déposition car en réalité il s'est fait agresser par une seule personne (mon frère) mais vu que mon ami était présent le monsieur a dit que lui aussi avait porté des coups sauf que moi je sais que non, mon frère a bien dit que lui seul avait frappé et que mon ami a essayé comme il a pu de l'arrêter. 15 jours avant le jugement mon ami et moi avons croisé la victime dans les transports en commun mon ami l'ayant reconnu a été le voir et lui a présenté ses excuses et a pris de ses nouvelles. La personne a bien dit que lui avait rien fait mais aujourd'hui il dit le contraire et la police n'a même pas jugé utile de prendre ma déposition. Le verdict est tombé et comme mon cher a un casier pour conduite sans permis il se retrouve incarcéré pour 12 mois. Je voudrais l'aide à sortir de là et faire comprendre au juge que la victime a exagéré et envoyé un innocent en prison. Comment faire?

Par **cloclo7**, le **07/11/2010** à **12:45**

votre ami a un délai de 10 jours à compter du prononcé de la peine pour interjeter appel de la décision
était-il représenté par un avocat ?
un mandat de dépôt a été prononcé à l'audience ?

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **13:47**

il a refuser de faire appel car il a peur que le peine soit plus lourde et a un avocat d'office mais je peu lui en prendre un autre mais je connait pas les demarche a faire pour le prevenir

Par **cloclo7**, le **07/11/2010** à **13:59**

s'il n'interjette pas appel de la décision il n'y aps grand chose d'autre à faire

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **14:00**

merci beaucoup

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **14:46**

le faux témoignage doit se prouver, votre parole ne suffit pas.

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **16:40**

oui je sais mais les deux accuser disent bien qu'en faitent il n'y en a que 1 et donc que mon ami a aider la personne et ne la pas frapper et la victime l'as dit devan moi que mon ami a rien fait mais les camera des bus enregistre l'image et non le son (normal)

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **22:43**

S'il a été condamné sur la base d'une vidéo, c'est qu'elle montre qu'il a été actif.
Vous prétendez que la victime vous l'a dit, mais il a dit le contraire à l'audience et vous n'avez que votre parole.

De toute façon, il fallait en faire état lors de l'audience ou faire appel.

Par **noemie44**, le **09/11/2010** à **16:47**

non la video a juste ete la pour reconnaitre mon ami au momen ou il se parlais il prenait des nouvelles et s'excusait pour mon frere